

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 mai 2021 et 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Ressources Géoméga inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources Géoméga inc. et de sa filiale (collectivement, la « Société ») aux 31 mai 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 mai 2021 et 2020;
- les états consolidés des pertes et de la perte globale pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



 nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Maxime Guilbault.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.1

Montréal (Québec) Le 27 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A128042

Ressources Géoméga inc. États consolidés de la situation financière

Pour les exercices terminés le 31 mai 2021 et 2020 (en dollars canadiens)

		Au 31 mai	Au 31 mai
	Note	2021	2020
		\$	\$
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	3 389 195	485 780
Comptes débiteurs	6	74 595	130 144
Crédits d'impôt et subventions gouvernementales à recevoir	7	98 722	100 061
Frais payés d'avance et autres		115 689	94 724
Inventaire		11 587	7 188
Actif courant		3 689 788	817 897
Actif non courant			
Placement dans une entreprise associée	8	1 342 522	1 508 159
Immobilisations corporelles	9	27 590	29 132
Actif au titre de droits d'utilisation	10	692 538	772 832
Actif non courant		2 062 650	2 310 123
Total de l'actif		5 752 438	3 128 020
Passif			
Passif courant			
Créditeurs et frais courus		220 018	299 413
Partie courante de l'obligation locative	11	61 896	58 014
Total du passif courant		281 914	357 427
Passif non courant			
Obligation locative	11	677 891	737 775
Dette à long terme	12	71 629	53 724
Passif non courant		749 520	791 499
Total du passif		1 031 434	1 148 926
Capitaux propres			
Capital-actions	13	35 437 309	31 132 420
Bons de souscription	14	197 268	570 300
Options de courtiers	15	43 979	5 742
Options d'achat d'actions	16	688 438	501 688
Surplus d'apport	10	4 424 649	4 385 820
Déficit			
		(36 070 639)	(34 616 876)
Capitaux propres		4 721 004	1 979 094

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration (s) Kiril Mugerman <u>(s) Gilles Gingras</u> Gilles Gingras Kiril Mugerman Administrateur Administrateur

États consolidés des pertes et de la perte globale

Pour les exercices terminés le 31 mai 2021 et 2020 (en dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions ordinaires)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
		\$	\$
Charges opérationnelles			
Salaires, avantages sociaux et rémunération à base d'actions	19	214 611	204 993
Rémunération des administrateurs	19	-	33 750
Perte sur règlement de dette		-	3 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation, nettes des crédits d'impôt	20	354 217	614 922
Honoraires professionnels		98 184	91 152
Déplacements, conventions et relations avec les investisseurs		313 407	263 536
Administration		39 829	34 001
Frais fiduciaires et d'enregistrement		40 169	48 214
Loyer		88 364	61 349
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation	10	80 294	30 111
Assurances, taxes et permis		16 233	17 900
Autres gains		(26 380)	(26 588)
Perte opérationnelle		(1 218 928)	(1 376 340)
Autres gains (pertes)			
Revenus d'intérêts		5 985	8 733
Charges financières		(62 115)	(29 590)
Gain (perte) de change		(46 179)	43 923
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	9	50 000	111 523
Gain sur rachat du passif lié aux droits d'échange d'actions		-	84 750
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	8	(154 651)	(553 957)
Gain net (perte nette) à la suite de la dilution du placement dans			
une entreprise associée	8	(10 986)	137 029
Gain net sur vente du placement dans une entreprise associée	8	-	29 800
Perte sur actions émises en règlement d'une dette		(16 889)	-
		(234 835)	(167 789)
Perte nette et globale		(1 453 763)	(1 544 129)
Perte nette attribuable aux :			
Actionnaires de Ressources Géoméga inc.		(1 453 763)	(1 532 700)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(11 429)
Perte de base et diluée par action		(0,013)	(0,018)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et dilué		115 761 483	100 779 993

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres Pour les exercices terminés le 31 mai 2021 et 2020

(en dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions ordinaires)

	Note	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Bons de souscrip- tion	Options de courtier	Options d'achat d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
Solde au 31 mai 2020		104 559 928	\$ 31 132 420	\$ 570 300	\$ 5 742	\$ 501 688	\$ 4 385 820	\$ (34 616 876)	\$ 1 979 094
Perte nette et perte globale		_	_	-	-	_	-	(1 453 763)	(1 453 763)
Unités émises dans le cadre d'un placement privé, nettes des frais d'émission Actions émises en règlement de dette, nettes des frais	13	14 709 093	2 344 769	-	39 053	-	-	-	2 383 822
d'émission	13	140 754	64 010	_	-	_	-	_	64 010
Exercice d'option d'achat d'actions		2 271 250	369 730	-	-	(142 249)	-	-	227 481
Exercice de bons de souscription		6 527 511	1 522 364	(334 203)	-	-	-	-	1 188 161
Exercice de bons de souscription de courtier		16 000	4 016	-	(816)	-	-	-	3 200
Expiration de bons de souscription		-	-	(38 829)	-	-	38 829	-	-
Rémunération à base d'actions		-	-	-	-	328 999	-	-	328 999
Solde au 31 mai 2021		128 224 536	35 437 309	197 268	43 979	688 438	4 424 649	(36 070 639)	4 721 004

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 mai 2021 et 2020 (en dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions ordinaires)

Solde au 31 mai 2019	Note	Nombre d'actions en circulation 90 750 134	Capital- actions \$ 29 241 753	Composante capitaux propres des débentures convertibles \$ 3 300	souscrip	de courtiers	Options d'achat d'actions \$	Surplus d'apport \$ 4 279 526	Déficit \$ (32 769 526)	Capitaux propres attribuables à Ressources Géoméga Inc. \$ 1 365 403	Participations ne donnant pas le contrôle \$ (35 503)	Total des capitaux propres \$ 1 329 900
Perte nette et perte globale		-	-	-	-	-	-	-	(1 532 700)	(1 532 700)	(11 429)	(1 544 129)
Actions émises dans le cadre de placements												
privés		8 800 215	1 060 720	-	162 353	5 742	-	-	-	1 228 815	-	1 228 815
Rachat en actions des participations ne												
donnant pas le contrôle		2 516 664	415 250	-	-	-	-	-	(46 932)		46 932	415 250
Exercice d'options d'achat d'actions		791 250	127 594	-	-	-	(55 981)	-	-	71 613	-	71 613
Expiration d'options d'achat d'actions		-	-	-	-	-	(79 970)	79 970	-	-	-	-
Exercice de bons de souscription		785 000	206 073	-	(95 573)	-	-	-	-	110 500	-	110 500
Expiration de bons de souscription		-	-	-	(26 324)	-	-	26 324	-	-	-	-
Prolongation de bons de souscription		-	-	-	239 057	-	-	-	(239 057)	-	-	-
Réévaluation de bons de souscription		-	-	-	28 661	-	-	-	(28 661)	-	-	-
Exercice de droits de conversion sur												
débentures convertibles		916 665	113 300	(3 300)	-	-	-	-	-	110 000	-	110 000
Rémunération à base d'actions		-	-	-	-	-	294 313	-	-	294 313	-	294 313
Frais d'émission d'actions		-	(32 270)	-	(4 898)	-	-	-	-	(37 168)	-	(37 168)
Solde au 31 mai 2020		104 559 928	31 132 420	-	570 300	5 742	501 688	4 385 820	(34 616 876)	1 979 094	-	1 979 094

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Ressources Géoméga inc. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020 (en dollars canadiens)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
		\$	\$
Activités d'exploitation		•	·
Perte nette et globale		(1 453 763)	(1 544 129)
Ajustements pour :			
Rémunération à base d'actions		328 999	186 313
Perte sur règlement de dette		-	3 000
Amortissement des immobilisations corporelles		18 701	26 143
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation		80 294	30 110
Autres gains d'exploitation		(26 380)	(26 588)
Charges financières de désactualisation des débentures		-	3 339
Charges financières pour la désactualisation de la dette à			
long terme		4 285	312
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		(50 000)	(111 523)
Gain sur rachat du passif lié aux droits d'échange d'actions		-	(84 750)
Perte sur actions émises en règlement d'une dette		16 889	
Quote-part de la perte d'entreprise associée	8	154 651	553 957
Gain net à la suite de la dilution du placement dans une			
entreprise associée	8	10 986	(137 029)
Gain net sur vente de placement dans une entreprise			
associée	8	-	(29 800)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	24	(13)	(184 261)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(915 351)	(1 314 906)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(17 159)	(17 860)
Dispositions d'immobilisations corporelles		50 000	194 501
Disposition d'un placement dans une entreprise associée	8	-	144 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		32 841	320 641
Activités de financement			
Produit de l'émission d'unités, net des frais d'émission		2 383 822	1 191 647
Exercice de bons de souscription		1 188 161	110 500
Exercice d'options d'achat d'actions		227 481	71 613
Exercice d'options d'achat d'actions de courtiers		2 463	71013
	12	40 000	80 000
Augmentation de la dette à long terme Remboursement de l'obligation locative	11	(56 002)	(7 153)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	11	3 785 925	1 446 607
riux de desorerie nes aux activites de illiancement		3 / 03 923	1 440 007
Variation nette de la trésorerie		2 903 415	452 342
Trésorerie - au début		485 780	33 438
Trésorerie - à la fin		3 389 195	485 780
		2 000 .00	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidé

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Ressources Géoméga Inc. (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est engagée dans l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières au Canada. Par l'intermédiaire de sa filiale privée en propriété exclusive Innord, la Société développe également des technologies innovantes pour l'extraction et la séparation des éléments des terres rares et d'autres métaux critiques et stratégiques de ses propriétés minières et autres résidus miniers et industriels, d'une manière écologiquement durable. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole GMA. L'adresse de la Société et sa principale place d'affaires sont le 75, boulevard de Mortagne, Boucherville (Québec) J4B 6Y4, Canada. Les présents états financiers consolidés audités (les « États Financiers ») ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 27 septembre 2021.

Les États Financiers ont été établis conformément aux principes comptables valables dans un contexte de continuité d'exploitation qui prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. Dans son évaluation de la validité du principe de continuité d'exploitation, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivants la fin de la période de présentation. Pour l'exercice terminé le 31 mai 2021, la Société a enregistré une perte nette de 1 453 763 \$ et a accumulé un déficit de 36 070 639 \$ à cette date. Au 31 mai 2021, la Société disposait d'un fonds de roulement de 3 407 874 \$.

Tout manque à gagner pourrait être pallié de différentes façons à l'avenir incluant, sans s'y limiter, le financement par actions ou par emprunts. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents États Financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« *International Financial Reporting Standards* » ou les « *IFRS* ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »).

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

3.1 Base d'évaluation

Les États Financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. La Société a choisi de présenter le résultat global dans un seul état financier.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.2 Nouvelles normes comptables

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers

L'IASB a apporté des modifications à IAS 1 Présentation des états financiers qui utilisent une définition cohérente de l'importance relative dans l'ensemble des IFRS et du Cadre conceptuel pour l'information financière, précisent quand les informations sont significatives et intègrent certaines des directives d'IAS 1 concernant les informations non significatives. En particulier, les modifications précisent que l'information est importante si l'omission de l'inexactitude ou l'obscurcissement peut raisonnablement influencer les décisions que les principaux utilisateurs d'états financiers à usage général prennent sur la base des états financiers qui fournissent des informations financières sur une entité présentant des états financiers spécifiques. La matérialité dépend de la nature ou de l'ampleur de l'information ou des deux. Une entité évalue si les informations, prises individuellement ou en combinaison avec d'autres informations, sont significatives dans le contexte de ses états financiers pris dans leur ensemble. La Société a adopté l'IAS 1 le 1^{er} juin 2020, ce qui n'a pas eu d'incidence importante sur les informations à fournir dans les états financiers consolidés.

3.3 Mode de consolidation

Les États Financiers de la Société comprennent ses comptes et ceux de sa filiale détenue en propriété exclusive Innord inc. (« Innord »). Le contrôle s'entend du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

3.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des États Financiers sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société et d'Innord sont le dollar canadien.

3.5 Placements dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. Les résultats financiers des placements de la Société dans ses entreprises associées sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part des résultats des entreprises associées revenant à la Société après la date d'acquisition. La quote-part des résultats est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Les gains latents résultant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées à moins que la transaction montre qu'il y ait eu perte de valeur de l'actif transféré. Les gains et les pertes de dilution résultant de changements du pourcentage de participation dans les entreprises associées sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses placements dans des entreprises associées. S'il y a perte de valeur, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la Société est ramenée à sa valeur recouvrable estimée (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la cession et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée à l'état consolidé des résultats.

3.6 Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation (« E&E ») comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis par un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants.

Les dépenses d'E&E comprennent aussi les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai tel que les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Les dépenses relatives aux activités d'E&E sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses d'E&E reflètent les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs. Les dépenses d'E&E incluent le coût pour :

- établir le volume et la teneur des gisements par des activités de forage de carottes, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un gisement qui est classé comme étant une ressource minérale ou une réserve prouvée et probable;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement, incluant le procédé de séparation pour les propriétés minières de la Société;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Les dépenses d'E&E seront comptabilisées à l'état des résultats jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du futur développement de la propriété soient établies, et que ce développement reçoive l'approbation du conseil d'administration, à ce moment le projet minier entre en phase de développement.

Les dépenses d'E&E comprennent les frais généraux directement attribuables aux activités afférentes.

La Société a pris des mesures pour vérifier la validité des titres de propriété des biens miniers où elle mène des activités de prospection et acquiert des participations, en conformité avec les normes de l'industrie qui s'appliquent à la phase courante des travaux de prospection et d'évaluation, sans que ces mesures ne garantissent la validité des titres de propriété de la Société, car ces titres peuvent être assujettis à des accords antérieurs non enregistrés ou à des revendications des peuples autochtones, ou encore peuvent ne pas être conformes aux exigences de la réglementation.

3.7 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont passés en charge durant l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les frais de développement sont capitalisés lorsqu'ils répondent aux critères de capitalisation conformément aux à l'IAS 38 *Immobilisations incorporelles*.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont engagés.

L'amortissement est calculé pour amortir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous pour les grandes catégories :

Équipement de bureau	3 ans
Matériel roulant	3 ans
Équipement de terrain et camp de base liés aux activités	
d'exploration et d'évaluation	3 à 5 ans
Entrepôt servant aux activités d'exploration et d'évaluation	15 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration est passé en charges en fonction de la politique des dépenses d'E&E. Pour les immobilisations corporelles qui ne sont pas liées aux activités d'E&E, la charge d'amortissement est comptabilisée directement dans l'état des résultats

L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme étant détenu en vue de la vente (ou inclus dans un groupe destiné à être cédé qui est classé comme étant détenu en vue de la vente) ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif est laissé inutilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée de vie utile de chacun des actifs sont revus annuellement et ajustés si nécessaire.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans l'état des résultats.

3.9 Contrats de location

La Société a conclu différents contrats de location. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes déterminées. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et contiennent un large éventail de conditions générales différentes.

Les contrats de location d'une durée supérieure à douze mois et pour des autres actifs de faible valeur sont comptabilisés comme un droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé par la Société.

Les paiements liés aux baux à court terme et aux baux d'actifs de faible valeur sont comptabilisés linéairement en charges dans le compte de résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.10 Actif au titre de droits d'utilisation

La Société comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c.-à-d. la date à laquelle le bailleur met le bien sous-jacent à sa disposition). Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et ajusté pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. À moins que la Société n'ait la certitude raisonnable que la propriété du bien loué lui sera transférée à la fin de la durée du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité estimative du bien sous-jacent et la durée du contrat de location.

3.11 Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront versés sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ainsi que les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'accroissement des intérêts et est diminué pour tenir compte des paiements de loyers qui ont été versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a un changement, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

La Société détermine la durée du bail comme la durée non résiliable du bail, ainsi que toutes les périodes couvertes par une option de prolongation du bail s'il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du bail, s'il est raisonnablement certain de ne pas être exercé.

3.12 Inventaire

L'inventaire se compose de matières premières, soit des aimants permanents à base de terres rares qui seront recyclés dans l'usine de démonstration afin d'en extraire l'oxyde de terres rares pour être ensuite revendue. L'inventaire est évalué au moindre du coût et de la valeur réalisable nette. Le coût de l'inventaire de matière première est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen.

3.13 Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration admissibles engagées et le crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi sur les impôts miniers. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'E&E engagées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.14 Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société a respecté et continuera de respecter toutes les conditions nécessaires pour obtenir ces crédits. La Société engage des dépenses de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Les crédits d'impôt à l'investissement remboursables comptabilisés sont fondés sur les estimations de la direction des montants qui devraient être recouvrés et sont soumis à une vérification par les autorités fiscales.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs ou des charges auxquels ils se rapportent au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la direction juge qu'il existe une assurance raisonnable que les conditions des crédits d'impôt à l'investissement sont satisfaites.

3.15 Subventions gouvernementales

La filiale de la Société, Innord, reçoit une aide financière au titre des programmes incitatifs du gouvernement pour la recherche et le développement. Les subventions sont initialement comptabilisées comme des subventions gouvernementales à recevoir à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et qu'Innord respectera les conditions liées aux subventions. Ces subventions sont reconnues comme une réduction des dépenses connexes (dans l'état de la situation financière ou l'état des (pertes) bénéfices selon la nature des dépenses).

3.16 Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation sont révisées pour dépréciation s'il y a des indications que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Si de telles indications existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer s'il y a dépréciation. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, la Société estime le montant recouvrable du groupe d'actifs dont l'actif en question fait partie.

Le montant recouvrable d'un actif est équivalent au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle, selon un taux d'actualisation avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les flux de trésorerie futurs estimatifs n'ont pas été ajustés.

Si le montant recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est considéré inférieur à sa valeur comptable, la valeur comptable est alors réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats. Lorsque qu'une perte de valeur est ultérieurement résorbée, la valeur comptable est augmentée au montant recouvrable estimatif révisé, mais uniquement dans la mesure où ce montant ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Un renversement est comptabilisé en réduction de la charge pour perte de valeur dans la période.

3.17 Provisions, passifs et actifs éventuels

Des provisions pour frais de restauration environnementale, pour coûts de restructuration et pour les actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés ; ii) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ; et iii) le montant peut être évalué de façon fiable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation de la direction sur la charge nécessaire pour régler l'obligation à la date du bilan, et sont actualisées lorsque l'impact est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charges financières. Des changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période où ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration environnementale représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la réhabilitation et au suivi des activités et du retrait des actifs corporels. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs ont déjà été ajustées.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la réhabilitation des sites sont présentement négligeables, compte tenu du fait que les activités de la Société sont au stade de l'exploration et de l'évaluation. Une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de l'actif correspondant lorsqu'elle aura un engagement implicite ou juridique résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les entrées probables d'avantages économiques pour la Société qui ne remplissent pas encore les critères de comptabilisation d'un actif sont traitées comme des actifs éventuels. Les actifs éventuels résultent habituellement d'événements non planifiés ou imprévus qui créent la possibilité d'une entrée d'avantages économiques pour la Société. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers puisque cela peut conduire à la comptabilisation de produits qui peuvent ne jamais être réalisés.

3.18 Opérations en devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle pertinente de la façon suivante : Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé alors que les revenus et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques ou au taux en vigueur à la date ou ils ont été évalués à la juste valeur. Le cas échéant, les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont portés aux résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.19 Actions accréditives

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration et d'évaluation par le biais d'émissions d'actions accréditives. La déduction des dépenses d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La différence entre le montant comptabilisé en actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que passif d'actions accréditives, lequel est renversé dans l'état des résultats en tant que recouvrement d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont effectuées. Le montant comptabilisé en tant que passif d'actions accréditives représente la différence entre le cours des actions ordinaires et le montant payé par l'investisseur pour les actions accréditives, net des frais d'émission alloués.

3.20 Instrument financier

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont évalués initialement à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat («JVRN ») qui sont évalués initialement à la juste valeur. L'évaluation ultérieure des actifs financiers et des passifs financiers est décrite ci-dessous.

Les actifs sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des actifs ont expiré ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou expiré.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est déclaré dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et régler la responsabilité simultanément.

a) Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la JVRN, l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création d'actifs. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis: au coût amorti ou à la juste valeur.

Au coût amorti:

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements déterminés ou déterminables qui consistent exclusivement en des paiements de capital et d'intérêts détenus selon un modèle économique dont le but est de recouvrer ces montants. Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant qui devrait être reçu moins, s'il est significatif, une décote pour les ramener à leur juste valeur. Par la suite, les actifs financiers au coût amorti sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt courant, qui est diminué d'une provision pour pertes anticipées. La trésorerie, les comptes débiteurs, les taxes de vente à recevoir et les crédits d'impôt et subventions gouvernementales à recevoir sont classés dans cette catégorie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) Passifs financiers

Au coût amorti

Les créditeurs et frais courus ainsi que la composante passif des débentures convertibles sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Dépréciation d'actifs financiers

Au coût amorti:

La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie anticipés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour les pertes anticipées sont ajustées à la hausse ou à la baisse lors des périodes ultérieures si le montant de la perte anticipée augmente ou diminue. La Société considère qu'il n'y a aucune augmentation importante du risque de crédit pour les instruments dont le risque de crédit est faible.

3.21 Impôt sur le résultat exigible et impôt minier exigible

La charge d'impôt pour la période comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans l'état des (pertes) bénéfices, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé directement dans les capitaux propres. Les impôts miniers sont des impôts perçus par les provinces canadiennes sur les activités minières et sont considérés comme des impôts sur le résultat puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage des profits minières.

La charge d'impôt sur le résultat et d'impôt minier exigibles correspond à l'impôt qui devrait être payable ou recevable sur la perte imposable de l'exercice, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière dans les juridictions où la Société opère. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation.

3.22 Impôt sur le résultat différé et impôt minier différé

La Société comptabilise l'impôt sur le résultat différé et l'impôt minier différé selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt sur le résultat différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont calculés au moyen des taux d'imposition (et des lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au revenu imposable durant les périodes dans lesquelles les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés. Les actifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat ou des impôts miniers qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôts différés sont comptabilisées dans l'état des résultats à titre de recouvrement d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres. Comme la direction a l'intention de réaliser la valeur comptable de ses actifs et de régler la valeur comptable de ses dettes par la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé y afférent a été calculé en conséquence.

3.23 Bénéfice ou perte de base et diluée par action

Le bénéfice ou la perte par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. Le bénéfice ou la perte par action de base est obtenu en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de la Société, en tenant compte de l'impact de la prolongation des bons de souscription, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le bénéfice ou la perte par action diluée est calculé selon la méthode du rachat d'actions. Avec la méthode du rachat d'actions, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour déterminer le bénéfice ou la perte par action diluée suppose que tout produit généré par la levée d'options d'achat d'actions, de bons de souscription et d'options de courtiers dilutifs servirait à l'achat d'actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

Le calcul du bénéfice ou de la perte diluée par action suppose la conversion ou la levée seulement lorsque la conversion, la levée ou l'émission aurait un effet dilutif sur les bénéfices par action. Lorsque la Société déclare une perte, la perte diluée par action ordinaire est égale à la perte de base par action ordinaire en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions, de bons de souscription et d'options de courtiers en circulation.

3.24 Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Les actions ordinaires, les options d'achat d'actions, les bons de souscription et les options de courtiers sont classés en tant que capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription et d'options de courtiers sont comptabilisés en capitaux propres comme une déduction du produit pour la période où la transaction a lieu.

3.25 Émission d'unités

Le produit d'un placement d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription à l'aide de la méthode résiduelle.

Les frais d'émission d'actions et de bons de souscription sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et sont portés en déduction des capitaux propres dans le déficit de l'exercice au cours duquel les actions sont émises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.26 Rémunération à base d'actions réglée en instruments de capitaux propres

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions réglée en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants qui y sont admissibles. Chaque attribution est considérée comme une attribution distincte avec sa propre période d'acquisition et sa propre juste valeur. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes.

Toute contrepartie provenant de l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Aucun des régimes de la Société ne comporte d'options pour un règlement en espèces. Les dépenses cumulées résultant des options d'achat d'actions sont transférées au capital-actions lorsque les options sont levées.

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres (à l'exception des options de courtiers) sont ultimement comptabilisés en tant que dépenses dans l'état des résultats et la contrepartie est portée au crédit des options d'achat d'actions dans les capitaux propres. La rémunération des courtiers fondée sur des actions et réglée en instruments de capitaux propres dans le cadre d'un financement en actions est comptabilisée comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit des options de courtiers dans les capitaux propres.

Si des périodes ou des conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie sur l'année d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription qui seront acquis. Les conditions d'acquisition hors marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Les estimations sont ensuite révisées s'il y a indication que le nombre d'instruments qui seront acquis diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition est comptabilisé dans la période actuelle.

3.27 Avantages sociaux du personnel

Le coût des avantages sociaux du personnel à court terme (ceux qui sont payables dans les 12 mois suivants le service rendu tel que les congés de vacances et de maladie payés, les bonis et certains avantages non monétaires tels que les soins médicaux) est comptabilisé dans la période où le service est rendu et n'est pas actualisé.

Le coût prévu des congés payés est comptabilisé dans l'état des résultats lorsque les employées rendent des services qui augmentent leurs droits. Le coût du paiement des bonis est comptabilisé dans l'état des résultats lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ces paiements à la suite de rendements antérieurs.

3.28 Information sectorielle

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur d'exploration et d'évaluation de ressources minières au Canada.

4. ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET ERREURS

Lors de la préparation d'états financiers conformes aux principes comptables IFRS, la direction de la Société doit poser un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses concernant des événements futurs qui touchent les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférents.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

4. **ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET ERREURS** (SUITE)

Bien que ces estimations soient basées sur les meilleures connaissances de la direction des montants, des événements et des actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les domaines qui nécessitent que la direction fasse des jugements, des estimations et des hypothèses importants pour la détermination des valeurs comptables comprennent, entre autres :

4.1 Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration et d'évaluation requiert l'exercice du jugement. Les estimations et les hypothèses formulées sont revues régulièrement et reposent sur les données historiques et sur d'autres facteurs, notamment des prévisions à l'égard d'événements futurs qui sont estimées raisonnables dans les circonstances.

4.2 Constatation des impôts différés

Périodiquement, la Société évalue la probabilité qu'une partie des actifs d'impôts différés ne puisse pas être recouvrée. Une fois l'évaluation complétée, si la Société croit qu'il est probable qu'une partie des actifs d'impôts différés ne se matérialisera pas, la Société constate alors uniquement la partie résiduelle pour laquelle il est probable qu'un futur bénéfice imposable sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés. L'évaluation de la possibilité de recouvrer les actifs d'impôts différés implique une grande part de jugement de la direction. Dans la mesure où les futurs flux de trésorerie et le bénéfice imposable diffèrent sensiblement des estimations, la capacité de la Société à recouvrer les actifs d'impôts différés nets constatés à la date de l'état de la situation financière pourrait être affectée. Une grande part de jugement entre dans la détermination du recouvrement d'impôts courants, puisque la détermination d'impôts éventuels liés à certaines transactions et calculs comporte une part d'incertitude. La direction a l'intention de réaliser la valeur comptable de ses actifs et de régler la valeur comptable de ses dettes par la vente de ses propriétés d'E&E, ce qui représente un jugement important.

4.3 Crédit remboursable de droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

Les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour pertes (« les crédits d'impôt ») pour la période considérée et les périodes antérieures sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer des administrations fiscales à la date de clôture. Il existe toutefois des incertitudes quant à l'interprétation des règles fiscales, de même qu'en ce qui concerne le montant et le calendrier du recouvrement de ces crédits d'impôt. Afin de déterminer si les dépenses qu'elle engage sont admissibles, la Société doit faire preuve de jugement et d'interprétation, ce qui rend le recouvrement des crédits d'impôt incertain. En conséguence, il peut y avoir une différence importante entre le montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt à recevoir et le montant réel des crédits d'impôt recu par suite de l'examen, par les administrations fiscales, des guestions dont l'interprétation était incertaine. Advenant une telle différence, un ajustement devrait être apporté aux crédits d'impôt à recevoir et des provisions devraient potentiellement être comptabilisées pour les crédits d'impôt encaissés antérieurement par la Société. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que l'administration fiscale concernée fasse part de ses décisions concernant les questions liées aux crédits d'impôt. De ce fait, le délai de recouvrement des crédits d'impôt peut être long. Les crédits d'impôt que la Société s'attend à recouvrer dans un délai de plus d'un an sont classés dans les actifs non courants. Les montants comptabilisés dans les états financiers sont établis d'après les meilleures estimations de la Société et selon son meilleur jugement possible, comme il est précisé plus haut.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

4. **ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET ERREURS** (SUITE)

Toutefois, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'obtention de l'approbation de l'administration fiscale concernée, le montant des crédits d'impôt qui sera réellement recouvré ou le montant qui devra être remboursé ainsi que le moment de ce recouvrement ou déboursé pourraient différer considérablement des estimations comptables, ce qui aurait une incidence sur la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un certificat de placement garanti portant les conditions suivantes :

- Dépôts à court terme totalisant 850 000 \$ avec des taux de 0,45% à 0,90% et des dates d'échéance allant du 22 juillet 2021 au 17 janvier 2022. Les intérêts et le capital sont encaissables en tout temps sans pénalité.
- Investissement de 340 195 \$ US (410 911 \$ CAD) dans un compte de courtage à intérêt élevé au taux de 0,20%. Les intérêts et le capital sont encaissables en tout temps.
- Investissement de 1 753 174 \$ dans un fonds de courtage à taux d'intérêt élevé.

6. COMPTES DÉBITEURS

	Au 31 mai 2021	Au 31 mai 2020
	\$	\$
Comptes à recevoir	27 699	37 168
Taxes de ventes à recevoir	44 312	92 961
Autres montants à recevoir	2 584	15
Comptes débiteurs	74 595	130 144

7. CRÉDITS D'IMPÔT ET SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES À RECEVOIR

	Au 31 mai 2021	Au 31 mai 2020
	\$	\$
Crédits d'impôts remboursables	26 806	54 996
Subventions gouvernementales	65 734	45 065
Autres montants à recevoir du gouvernement	6 182	-
Crédits d'impôts et subventions gouvernementales à recevoir	98,722	100 061

Les crédits d'impôts remboursables sont liés aux frais d'exploration minière admissibles encourus dans la province de Québec. Les subventions gouvernementales sont liées aux dépenses de recherche et de développement encourues par la filiale de la Société, Innord.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

8. PLACEMENT DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Kintavar Exploration inc. est la seule entreprise associée de la Société. Le capital-actions de Kintavar est composé exclusivement d'actions ordinaires et la Société en détient directement. Kintavar est incorporée au Canada où se déroule les activités d'E&E sur ses propriétés. La proportion de détention de la participation est la même que la proportion de droit de vote détenu. Le placement dans Kintavar est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence. Sa juste valeur au 31 mai 2021 est de 2 950 000 \$ (16 857 143 actions à 0,175 \$, prix de clôture à la Bourse). La Société classe la juste valeur du placement dans Kintavar comme niveau 1 puisque dérivé d'un prix coté sur des marchés actifs. À la suite d'émissions d'actions dans Kintavar au cours de l'exercice clos le 31 mai 2021, la participation de la Société est passée de 18,48% au 31 mai 2020 à 15,91% au 31 mai 2021.

Détermination de l'influence notable

La direction détermine sa capacité à exercer une influence notable sur un investissement en actions dans une autre société en examinant son pourcentage d'intérêt et d'autres facteurs qualitatifs, y compris, mais sans s'y limiter, ses droits de vote, sa représentation au conseil d'administration, sa participation aux processus d'élaboration des politiques, les transactions entre la Société et l'associé, l'échange de personnel de direction, la fourniture d'informations techniques essentielles et l'implication dans l'exploitation. Compte tenu de ces facteurs, Géoméga est considérée comme ayant une influence notable sur Kintavar.

	Au 31 mai 2021	Au mai 2020
	\$	\$
Solde au début de la période	1 508 159	2 039 287
Quote-part de la perte nette et globale	(154 651)	(553 957)
Gain net (perte nette) découlant de la dilution de la		
participation	(10 986)	137 029
Gain sur la disposition de placement	-	(144 000)
Gain net sur la vente de placement	-	29 800
Solde à la fin de la période	1 342 522	1 508 159

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipment de bureau	Équipment d'E&E	Total
	\$	\$	\$
Exercice 2021			
Valeur comptable nette au début	-	29 132	29 132
Acquisitions	-	17 159	17 159
Amortissement	-	(18 701)	(18 701)
Valeur comptable nette à la fin	-	27 590	27 590
Solde au 31 mai 2021			
Coût	14 984	243 765	258 749
Amortissement cumulé	(14 984)	(216 175)	(231 159)
Valeur comptable nette	-	27 590	27 590

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CONT'D)

	Équipement	Matériel	Équipement		
	de bureau	roulant	et camp	Entrepôt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Exercice 2020					
Valeur comptable nette au					
début	-	3 800	34 072	82 521	120 393
Acquisitions	-	-	17 860	-	17 860
Amortissement	-	(1 900)	(22 800)	(1 443)	(26 143)
Dispositions	-	(1 900)	·	(81 078)	(82 978)
Valeur comptable nette à la fin	-	-	29 132	-	29 132
Solde au 31 mai 2020					
Coût	14 984	-	670 178	-	685 162
Amortissement cumulé	(14 984)	-	(641 046)	-	(656 030)
Valeur comptable nette	-	-	29 132	-	29 132

L'amortissement des immobilisations corporelles liées aux propriétés d'E&E est porté aux dépenses d'E&E. L'amortissement des immobilisations corporelles autres que liées aux propriétés d'E&E est porté au poste d'amortissement des immobilisations corporelles de l'état des résultats. Un montant de 18 701 \$ (26 143 \$ pour l'exercice 2020) a été enregistré au titre de dépenses d'E&E au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2021.

10. ACTIF AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Local industriel
	\$
Exercice 2021	
Valeur comptable nette au début	772 832
Acquisitions	-
Amortissement	(80 294)
Valeur comptable nette à la fin	692 538
Solde au 31 mai 2021	
Coût	802 942
Amortissement cumulé	(110 404)
Valeur comptable nette	692 538

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

10. ACTIF AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION (CONT'D)

	Local industriel
	\$
Exercice 2020	
Valeur comptable nette au début	-
Acquisitions	802 942
Amortissement	(30 110)
Valeur comptable nette à la fin	772 832
Solde au 31 mai 2020	
Coût	802 942
Amortissement cumulé	(30 110)
Valeur comptable nette	772 832

11. OBLIGATION LOCATIVE

	Exercice 2021	Exercice 2020
	\$	\$
Solde au début de la période	795 789	-
Nouveau contrat signé durant la période	-	802 942
Remboursement de l'obligation locative	(56 002)	(7 153)
Solde	739 787	795 789
Solde, courant	(61 896)	(58 014)
Solde, non-courant	677 891	737 775

Le 10 janvier 2020, la Société s'est engagée en vertu d'un contrat de location à long-terme pour la location d'un local industriel situé à St-Bruno de Montarville au Québec. L'entente, qui a débuté le 1^{er} février 2020, est pour une durée initiale de soixante (60) mois avec une option de renouvellement de soixante (60) mois supplémentaires. Le remboursement mensuel utilisé dans le calcul de l'obligation locative correspond au loyer de base du local ayant une superficie de 14 880 pi².

12. DETTE À LONG TERME

	Au 31 mai 2021	Au 31 mai 2020
	\$	\$
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes («CUEC») reçu dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Le prêt		
ne porte pas d'intérêt et le capital est payable en totalité au	71 629	53 724
plus tard le 31 décembre 2022.		
Dette à long terme - non-courant	71 629	53 724

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

12. DETTE À LONG TERME (CONT'D)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Société et sa filiale en propriété exclusive Innord ont toutes deux demandé et reçu 40 000 \$ dans le cadre du programme Compte d'urgence d'entreprise du Canada («CUEC»), qui est un programme sans intérêt prêt offert pour couvrir les frais de fonctionnement. En décembre 2020, un montant supplémentaire de 20 000 \$ pour chaque entreprise a été reçu dans le cadre du même programme. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une remise de prêt de 20 000 \$. Au 31 décembre 2022, la Société a l'option de prolonger le prêt de 3 ans et celui-ci portera un taux d'intérêt de 5%. Pour estimer la juste valeur, la composante dette a été estimée en tenant compte des aspects de remise et d'exemption d'intérêts. Un taux effectif de 7% a été retenu, ce qui correspond à un taux que la Société aurait obtenu pour un investissement similaire. Une valeur résiduelle de 26 588 \$ relative aux prêts reçus en 2020 a été attribuée comme subvention gouvernementale présentée à l'état des pertes dans les autres revenus. La juste valeur de la deuxième partie a été réévaluée selon les mêmes hypothèses et une valeur résiduelle de 26 380 \$ a été inscrite à l'état des pertes.

13. CAPITAL ACTION

13.1 Capital action autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote.

13.1 Placements privés

Le 6 novembre 2020, la Société a clôturé un placement privé composé de 14 559 093 unités au prix de 0,17 \$ CA et de 150 000 unités au prix de 0,13 \$ US pour un produit brut total de 2 500 656 \$. Chaque unité est composée d'une action et d'une bon de souscription, chaque bon de souscription donnant le droit d'acquérir une action au prix de 0,22 \$ l'action jusqu'à la date qui est de 24 mois à compter de leur émission et par la suite au prix de 0,25 \$ jusqu'à la date qui est de 36 mois après leur émission.

La totalité du produit brut des unités ainsi que les frais d'émission de 155 887 \$ ont été alloués au capital-actions selon la méthode résiduelle puisque le prix du marché était supérieur au prix d'émission des unités le jour de l'émission.

Au total, 526 544 options de courtiers donnant le droit d'acquérir une action au prix de 0,22 \$ ont été attribuées et incluses dans les frais d'émission. La valeur des options de courtiers a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes sans dividende attendu, 77,04% de volatilité prévue, 0,24% de taux d'intérêt sans risque et 2 ans de durée de vie attendue.

13.2 Actions émises en règlement d'une dette

Le 27 janvier 2021, la Société a conclu une entente pour émettre des actions en règlement d'une dette de 47 858 \$ représentant les intérêts courus sur un financement par débenture convertible clôturé le 13 août 2017 et converti en actions ordinaires en août 2019 en excluant les intérêts courus, ainsi que d'autres services de consultation antérieurs. En contrepartie du règlement de la dette, la Société a émis un total de 140 754 actions ordinaires au prix réputé de 0,34 \$ l'action. Un administrateur et un dirigeant de la Société faisaient partie des créanciers et ont bénéficié de ce règlement de dette en actions. Les actions ont été émises à une valeur de 0,46 \$, ce qui correspond à la valeur de l'action le 9 février 2021, date à laquelle la transaction a été approuvée par la TSX. Des frais de transaction de 739 \$ ont été engagés et une perte sur les actions émises en règlement d'une dette de 16 889 \$ a été inscrite à l'état consolidé des pertes et des pertes globales.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

13. CAPITAL ACTION (SUITE)

13.3 Rachat de participation ne donnant pas le contrôle

Le 13 janvier 2020, la Société a racheté les participations ne donnant pas le contrôle de 3,84% dans Innord pour 2 516 664 actions ordinaires de la Société émises à une valeur de 0,165 \$ par action pour une contrepartie totale de 415 250 \$. Le passif de 500 000 \$ lié aux droits d'échange d'actions associé à ces actions minoritaires a été racheté lors de cette transaction et les participations ne donnant pas le contrôle de 46 932 \$ ont été reclassées dans le déficit de la Société.

14. BONS DE SOUSCRIPTION

Les opérations sur les bons de souscription se détaillaient comme suit:

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	9 368 886	0,17	6 378 778	0,16
Émis (note 13)	14 709 093	0,22	4 400 108	0,14
Exercés	(6 527 511)	0,18	(785 000)	0,14
Expirés	(300 000)	0,15	(625 000)	0,12
Solde à la fin	17 250 468	0,21	9 368 886	0,17

Les bons de souscription en circulation au 31 mai 2021 sont les suivants

souscription	Prix de levée	Date d'expiration
-	\$	•
407 250	0,20	2 juillet 2021
330 625	0,20	10 juillet 2021
481 250	0,15	2 mai 2022
1 156 250	0,15	14 mai 2022
576 000	0,15	18 mai 2022
14 299 093	0,22*	6 novembre 2022*
17 250 468		

^{*}Les bons de souscription émis le 6 novembre 2020 ont un prix d'exercice de 0,22 \$ pour les 24 premiers mois, après quoi le prix est de 0,25 \$ pour les 12 mois suivants.

Le 15 avril 2020, 1 302 778 bons de souscription avec un prix d'exercice initial de 0,23 \$ échéant le 19 juin 2020 ont été réévalués à un nouveau prix d'exercice de 0,14 \$ avec la date d'expiration restant inchangée. La juste valeur estimative de la réévaluation des bons de souscription est de 28 661 \$ qui a été comptabilisée dans les bons de souscription et l'écriture compensatoire est inscrite au déficit. Cette juste valeur a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes calculé pour la différence entre la période prolongée et la période restant à courir lorsque la décision d'étendre les BSA a été prise. Les hypothèses utilisées étaient les suivantes : aucun dividende par action, 165,50% volatilité attendue taux d'intérêt sans risque de 0,16% et durée prévue de 0,18 ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

14. BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Le 15 avril 2020, les 825 000 bons de souscription échéants le 2 mai 2020 ont été prolongés de deux ans. La juste valeur estimative de 53 625 \$ a été enregistrée dans les bons de souscription et la contrepartie est enregistrée au déficit. Cette juste valeur a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes calculée pour la différence entre la période prolongée et la période résiduelle au moment où la décision de la prolongation a été prise. Les hypothèses suivantes ont été considérées respectivement: aucun dividende par action, 84,33% et 9,70% de volatilité prévue, taux d'intérêt sans risque de 0,33% et de 0,16% et durée prévue de 2,05 et 0,05 ans.

Le 15 avril 2020, les 2 300 000 bons de souscription échéants le 14 mai 2020 ont été prolongés de deux ans. La juste valeur estimative de 119 600 \$ a été enregistrée dans les bons de souscription et la contrepartie est enregistrée au déficit. Cette juste valeur a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes calculée pour la différence entre la période prolongée et la période résiduelle au moment où la décision de la prolongation a été prise. Les hypothèses suivantes ont été considérées: aucun dividende par action, volatilité prévue de 84,13% et 93,98%, taux d'intérêt sans risque de 0,33% et 0,16%, et durée prévue de 2,08 et 0,08 ans.

Également le 15 avril 2020, les 1 266 000 bons de souscription échéants le 18 mai 2020 ont été prolongés de deux ans. La juste valeur estimative de 65 832 \$ a été enregistrée dans les bons de souscription et la contrepartie est enregistrée au déficit. Cette juste valeur a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes calculée pour la différence entre la période prolongée et la période résiduelle au moment où la décision de la prolongation a été prise. Les hypothèses suivantes ont été considérées respectivement: aucun dividende par action, volatilité prévue de 83,73% et 87,96%, taux d'intérêt sans risque de 0,33% et 0,16%, et durée prévue de 2,09 et 0,09 ans.

15. OPTIONS DE COURTIERS

Changes in the Corporation's broker warrants are as follows:

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Nombre d'options de courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré	•	
		\$		\$
Solde au début	120 800	0,20	-	-
Émis (note 13)	526 544	0,22	120 800	0,20
Exercées	(16 000)	0,20	-	-
Solde à la fin	631 344	0,22	120 800	0,20

Le nombre de bons de souscription en circulation au 31 mai 2021 est le suivant:

Nombre d'options de courtiers	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
104 800	0,20	10 juillet 2021
526 544	0,22	6 novembre 2022
631 344		

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

16. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les opérations sur les options d'achat d'actions se détaillent comme suit:

	Exercice	Exercice 2021		ice 2020
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de levée	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de levée
	•	\$	-	\$
Solde au début	9 248 750	0,12	6 565 000	0,10
Octroyées	2 525 000	0,26	4 475 000	0,16
Expirées	-	-	(577 500)	0,20
Exercées	(2 271 250)	0,10	(791 250)	0,09
Renoncées	(206 250)	0,17	(422 500)	0,13
Solde à la fin	9 296 250	0,17	9 248 750	0,12
Solde à la fin, exerçable	6 402 500	0,12	5 723 750	0,11

Les options d'achat d'actions en circulation au 31 mai 2021 sont les suivantes:

	Nombre		
Nombre d'options	d'options		
en circulation	exerçables	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
1 150 000	1 150 000	0,095	29 novembre 2021
658 750	658 750	0,09	19 octobre 2022
400 000	400 000	0,08	14 septembre 2023
775 000	775 000	0,085	20 novembre 2023
250 000	187 500	0,175	29 juillet 2024
1 362 500	1 000 000	0,155	23 octobre 2024
200 000	150 000	0,155	28 novembre 2024
75 000	-	0,185	19 janvier 2025
1 450 000	1 162 500	0,165	16 avril 2025
450 000	225 000	0,165	21 avril 2025
250 000	62 500	0,155	3 juin 2025
100 000	25 000	0,155	8 juin 2025
500 000	125 000	0,175	13 août 2025
75 000	18 750	0,205	31 août 2025
250 000	62 500	0,18	21 octobre 2025
1 350 000	-	0,34	27 janvier 2026
9 296 250	6 402 500		-

Le 21 octobre 2020, les actionnaires de la Société ont renouvelé le régime d'options d'achat d'actions qui stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires du capital de la Société pouvant être réservées pour attribution en vertu du régime est limité à 10% des actions en circulation.

Le 27 janvier 2021, la Société a octroyé 1 350 000 options d'achat d'actions à des employés, administrateurs et consultants au prix de 0,34 \$ valides pour 5 ans (2 ans pour les consultants). La juste valeur des options attribuées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 0,3203% (0,1537% pour les consultants) volatilité prévue de 79,42% (81,24% pour les consultants) pas de dividende par action et durée prévue des options de 3,75 ans (2 ans pour les consultants). A partir de l'octroi, les options sont gagnées par tranches de 25% tous les 6 mois (3 mois pour les consultants).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

16. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

Le 21 octobre 2020, la Société a octroyé à un nouvel administrateur 250 000 options d'achat d'actions au prix de 0,18 \$ valides pour 5 ans. La juste valeur des options attribuées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 0,3010% volatilité prévue de 79,89% aucun dividende par action et durée prévue des options de 3,75 ans.

Le 31 août 2020, la Société a octroyé à un nouvel employé 75 000 options d'achat d'actions au prix de 0,205 \$ valides pour 5 ans. La juste valeur des options attribuées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 0,3854% volatilité prévue de 79,85% aucun dividende par action et durée prévue des options de 3,75 ans.

Le 13 août 2020, la Société a octroyé aux consultants 500 000 options d'achat d'actions au prix de 0,175 \$ valides pour 5 ans. La juste valeur des options attribuées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 0,3500% volatilité prévue de 81,00% aucun dividende par action et durée prévue des options de 3,75 ans.

Le 8 juin 2020, la Société a octroyé à deux employés 100 000 options d'achat d'actions au prix de 0,155 \$ valides pour 5 ans. La juste valeur des options attribuées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 0,4065% volatilité prévue de 82,87% aucun dividende par action et durée prévue des options de 3,75 ans

Le 3 juin 2020, la Société a octroyé à un nouvel administrateur 250 000 options d'achat d'actions au prix de 0,155 \$ valides pour 5 ans. La juste valeur des options attribuées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 0,3854% volatilité prévue de 83,12% aucun dividende par action et durée prévue des options de 3,75 ans.

A l'exception des options attribuées aux consultants le 27 janvier 2021, toutes les options attribuées portent les mêmes conditions. À compter de la date d'attribution, les options sont acquises par tranches de 25% tous les 6 mois, sont valables 5 ans et ont été attribuées à une valeur égale ou supérieure à celle du marché à la clôture avant l'attribution.

La durée de vie prévue a été estimée en considérant des situations comparables pour des sociétés similaires à la Société. La volatilité prévue a été déterminée en calculant la volatilité historique du cours de l'action de la Société depuis la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée de vie attendue des options.

17. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre ses opérations ainsi que ses programmes d'E&E. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des titres miniers pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Durant l'exercice 2021, la Société a émis des actions ordinaires (note 13), a reçu le produit des bons de souscription exercés de 1,42 M\$ et a sécurisé une dette supplémentaire garantie pour 1,33 M\$ qui s'ajoutera au 1,72 M \$ sécurisé à l'exercice 2020 afin de financer la construction de son usine de démonstration. Le prêt sera sans intérêt, pour une durée de 8 ans, avec un remboursement annuel du principal débutant 24 mois après le premier prélèvement, qui n'a pas encore eu lieu. Le capital de la Société se compose des capitaux propres et les soldes et changements dans les capitaux propres sont reflétés dans l'état des variations des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

17. GESTION DU CAPITAL (SUITE)

La Société n'a aucune exigence en matière de capital à laquelle elle est soumise en vertu des règles extérieures, exigences réglementaires ou contractuelles, à moins qu'elle complète un placement accréditif, dans quel cas, les fonds sont réservés aux travaux d'exploration.

18. PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte de base par action repose sur la perte pour la période concernée, en tenant compte de la prolongation des bons de souscription, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Pour le calcul de la perte diluée par action, les actions ordinaires potentielles telles que les options d'achat d'actions, les options de courtier et les bons de souscription n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de réduire la perte par action.

19. RÉMUÉRATION

	Exercice 2021	Exercice 2020
	\$	\$
Salaires	487 624	445 926
Charges sociales	78 966	69 550
Rémunération à base d'actions	198 389	113 064
	764 979	628 540
Salaires et charges sociales comptabilisés dans les dépenses		
d'E&E	(464 446)	(339 991)
Rémunération à base d'actions comptabilisée dans les dépenses	,	,
d'E&E	(85 922)	(46 806)
Rémunération des administrateurs	-	(33 750)
Perte sur règlement de dette	-	(3 000)
Salaires, charges sociales et rémunération à base d'actions		
présentés à l'état des pertes	214 611	204 993

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

20. DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Montviel	Exercice 2021	Exercice 2020
	\$	\$
Acquisition et renouvellement	9 282	813
Exploration		
Salaires et charges sociales	748	15 143
Rémunération à base d'actions	18 704	13 644
Géologie	240	611
Transport et hébergement	113	70 659
Géophysique	60 310	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	3 343
Taxes, permis et assurances	250	3 182
Facturation – location	-	(21 117)
Total exploration	80 365	85 465
Évaluation		
Salaires et rémunération à base d'actions - procédé de séparation	530 916	360 009
Procédé de séparation	63 742	72 721
Amortissement des immobilisations corporelles	18 701	22 800
Ingénierie	77 400	494 449
Total évaluation	690 759	949 979
Total des dépenses brutes d'E&E	780 406	1 036 257
Subventions gouvernementales	(316 248)	(355 554)
Crédits d'impôt, nets	(109 941)	(65 781)
Dépenses nettes d'E&E – Montviel	354,217	614 922

20.1 Propriété Montviel (éléments de terres rares et niobium)

La Société détient 100% de la propriété Montviel, située à environ 100 km au nord de la ville de Lebelsur-Quévillon et 45 km à l'ouest de la Première Nation Crie de Waswanipi. La propriété Montviel comprend 162 claims miniers totalisant 8 998 hectares au 31 mai 2021

La propriété est assujettie à une redevance de 2% du produit net. Le 27 mai 2015, la Société a conclu une entente avec l'acheteur en vertu de laquelle une option, sans frais, a été accordée pour racheter la redevance de 2% sur Montviel pour 2 millions \$.

20.2 Propriété Buckingham (graphite)

La Société conserve une redevance 0,75% sur le produit net de la propriété minière Buckingham (gaphite), vendue à Saint-Jean Carbon inc. à l'exercice 2017.

20.3 Entente de détention des brevets et de royauté

Le 11 août 2017, la Société et Innord ont conclu une entente de détention de brevets et de royauté (l'« entente ») avec le chef de la technologie (« CTO ») pour assurer le développement et la commercialisation des technologies exclusives d'extraction et de séparation des terres rares de la Société à long terme. L'entente remplace le contrat de 2013 qui avait accordé au CTO 1 000 000 bons de souscription en échange du transfert par le CTO de certains droits de propriété intellectuelle à la Société, lesquels bons de souscription ont été annulés en vertu de l'entente. Les actionnaires de la Société ont approuvé l'entente le 19 octobre 2017 lors de l'assemblée annuelle des actionnaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

20. DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

La redevance portant sur l'extraction et la redevance portant sur la séparation (les « Redevances ») à accorder au CTO sur la commercialisation en vertu de l'entente peuvent être résumées comme suit:

- Redevance sur l'extraction de 1,5% du bénéfice net pour les produits d'extraction. La redevance augmentera à 2% si la marge bénéficiaire brute de l'opération (« GPM »), avant de soustraire les redevances, est supérieure à 40% et elle sera réduite à 1% si le GPM, avant de soustraire les redevances, est inférieur à 15%.
- Redevance sur la séparation de 3% de ventes nettes pour les produits de séparation. La redevance augmentera à 4% si le GPM, avant de soustraire les redevances, est supérieur à 40% et il sera réduit à 2,5% si le GPM, avant de soustraire les redevances, est inférieur à 15%.

Conformément à l'entente, la commercialisation est censée avoir lieu au plus tôt de:

- La séparation d'oxydes à une échelle de 50 kg / jour de produits de séparation sous forme d'oxyde pour au moins (i) 10 jours ouvrables consécutifs ou (ii) 20 jours ouvrables au cours d'une période de 2 mois et la réception par la Société du paiement intégral d'un premier achat relatif à cette production.
- La mise en production de Montviel si le projet Montviel de la Société a atteint 100% de la capacité nominale ou 12 mois après avoir atteint 60% de capacité ou après avoir atteint 60% de la capacité qui ne remontera plus jusqu'à 100%.

En outre et afin de garantir l'engagement à long terme du CTO, l'entente prévoit que les travaux de développement qui ne sont actuellement pas couverts par les brevets que la Société a déjà déposés seront conjointement détenus par le CTO et la Société (pour le travail d'extraction) et Innord (pour le travail de séparation) jusqu'à la commercialisation, auquel cas ces droits seront attribués à la Société et Innord, selon le cas. Nonobstant les droits de propriété commune du CTO en ce qui concerne les nouveaux travaux de développement décrit ci-dessus, le CTO n'aura aucun droit de faire, d'utiliser, de vendre, de disposer, d'offrir à la vente, de délivrer des licences, d'importer, d'exporter ou de distribuer des produits ou des processus de pratique couverts par une ou plusieurs revendications des brevets ou de toute propriété intellectuelle sans le consentement écrit préalable de Société et/ou Innord, qui peuvent être retenues à leur entière discrétion. Toutefois, advenant un changement de contrôle ou une non-commercialisation, le CTO se verrait octroyé une licence non exclusive de commercialisation.

21. IMPÔTS

Le taux d'imposition effectif de la Société diffère du taux d'imposition fédéral et provincial combiné au Canada. Cette différence provient des éléments suivants :

	Exercice 2021	Exercice 2020
	\$	\$
Perte avant impôt	(1 453 763)	(1 544 129)
Impôt selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 26,5% (26,5% pour l'Exercice 2020)	(385 247)	(409 194)
Augmentation des impôts résultant des éléments suivants :		
Dépenses non déductibles	116 780	149 674
Changement de taux	-	-
Ajustement d'années précédentes	-	2 127
Écarts temporaires non constatés	268 467	257 393
Recouvrement d'impôts différés	-	-

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

21. IMPÔTS (SUITE)

La réalisation de bénéfices imposables est dépendante de plusieurs facteurs, incluant la profitabilité future des opérations. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement à la mesure où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables futurs seront réalisés afin de permettre de récupérer l'actif correspondant. En conséquence, certains actifs d'impôts différés qui n'ont pas été comptabilités totalisent 7 120 362 \$ (6 936 752 \$ en 2020).

Les composantes principales des actifs et passifs d'impôts différés de la Société sont les suivants :

	Au 31 mai 2021	Au 31 mai 2020
	\$	\$
Actifs d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles	3 941	3 941
Immobilisations corporelles	53 812	92 219
Frais d'émission d'actions déductibles	40 225	10 100
Actifs d'E&E	3 074 255	3 064 831
Obligation locative		210 884
Pertes opérationnelles reportées	3 937 826	3 776 570
Total de l'actif d'impôts différé non reconnu	7 306 103	7 158 545
Passifs d'impôts différés		
Actif au titre de droits d'utilisation	(183 523)	(204 801)
Crédit d'impôt de R&D à recevoir	-	(15 246)
Dette à long terme	(2 218)	(1 746)
Total de l'actif d'impôts différé non reconnu	7 120 362	6 936 752

Au 31 mai 2021, les dates d'expiration des pertes disponibles pour réduire le revenu imposable au cours des prochains exercices sont les suivantes :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2041	1 147 967	1 074 473
2040	560 477	519 290
2039	609 407	573 075
2038	648 408	624 217
2037	1 042 404	1 000 895
2036	1 250 612	1 250 613
2035	1 978 913	1 978 913
2034	1 483 287	1 483 287
2033	2 398 375	2 444 550
2032	1 943 591	1 943 591
2031	563 968	563 968
2030	16 391	16 391
2029	1 718	1 718
Total	13 645 518	13 474 981

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

22. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à différents risques financiers résultant à la fois de ses activités, de ses investissements et de ses financements. La direction de la Société gère les risques financiers. La Société n'a pas recours à des transactions d'instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation.

22.1 Risque de taux d'intérêt

Lorsque la Société dispose de soldes en trésorerie, elle a pour politique d'investir sa trésorerie excédentaire dans des certificats de dépôt ou des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé de grandes banques à charte canadienne. Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Une variation de plus ou moins 1% n'aurait pas d'impact significatif sur les actifs et passifs et perte nette de la Société.

22.2 Risque de liquidités

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse honorer ses engagements à l'échéance. La direction estime qu'elle dispose de fonds suffisants pour financer ses opérations et s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles.

En date du 31 mai 2021, la Société s'est engagée à verser les paiements minimaux futurs de capital et d'intérêts sur la dette comme suit:

			Plus de 5	
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et frais courus	220 018	-	-	220 018
Obligation locative – Entente contractuelle				
courante ¹	111 600	334 800	-	446 400
Obligation locative – Option de				
renouvellement future 1	-	111 600	427 800	539 400
Dette à long terme (note12)	-	80 000	-	80 000
	331 618	526 400	427 800	1 285 818

Le montant présenté à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière est basé sur une durée prévue de 10 ans. Puisque la Société peut décider de ne pas renouveler le bail après 5 ans, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est réparti entre l'entente contractuelle en cours et la reconduction futur de cinq ans. De plus, les montants présentés dans le tableau ci-dessus comprennent à la fois les paiements de location fixes et variables, tandis que le montant présenté comme passif dans l'état de la situation financière ne comprend que les paiements fixes.

22.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. En règle générale, le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite de toute perte de valeur. La Société est assujettie à des risques de crédit pour sa trésorerie et ces comptes débiteurs. La Société croit que le risque de perte est minime car elle maintient sa trésorerie dans des instruments financiers garantis et détenus par une banque à charte canadienne où le risque de crédit est minimal.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

22. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

22.4 Risque de taux de change

La société est exposée au risque de taux de change découlant de la volatilité des devises étrangères, notamment à l'égard du dollar américain. La Société détient des soldes en dollars américains et est donc exposée à des gains ou à des pertes de taux de change.

Au 31 mai 2021, le solde en dollars américains détenu par la Société était le suivant:

	31 mai 2021
	\$
Comptant	101 545
Placements inclus dans l'équivalent de trésorerie	340 195
Exposition nette, en dollars américains	441 740
Équivalant en dollars canadiens	550 795

Sur la base du solde au 31 mai 2021, une fluctuation de 5% des taux de change à cette date (toutes les autres variables étant inchangées) aurait entraîné une variation du bénéfice net de 22 087\$ en 2021.

22.5 Risque lié à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, comptes débiteurs et des créditeurs et frais courus sont considérés comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme et des conditions contractuelles de ces instruments financiers. Pour la dette à long terme, la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur étant donné qu'elle a été obtenue près de la fin de l'exercice.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

23.1 Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires :

◆ Un cabinet dont un dirigeant était associé a facturé des honoraires professionnels s'élevant à 42 982 \$ (14 300 \$ au cours de l'exercice 2020).

Hors du cours normal des affaires :

- ◆ Un administrateur a participé à un placement privé en novembre 2020. 85 000 actions de la Société ont été achetées au prix de 0,17 \$ pour une valeur totale de 14 500 \$.
- ◆ Des dirigeants et administrateurs de la Société ont exercé 500 000 options durant l'exercice 2021 pour une valeur totale de 35 000 \$.
- ◆ Le 27 janvier 2021, un administrateur et un dirigeant ont reçu ensemble 25 928 actions dans le cadre d'une transaction de règlement de dette en actions pour une valeur de 8 816 \$. Voir la note 13.2 pour plus de détails sur la transaction.
- ◆ Les administrateurs et dirigeants de la Société ont participé à un placement privé en juillet 2019. 450 250 actions de la Société ont été achetées au prix de 0,14 \$ pour une valeur totale de 63 035\$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020

23. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

23.2 Facturation selon une entente avec Kintavar et sa filiale

	Exercice 2021	Exercice 2020
	\$	\$
Exploration et évaluation, net des crédits d'impôt	(9 545)	42 435
Vente d'équipement	· -	19 501
Déplacements, conventions et relations avec les investisseurs	15 464	10 494
Loyer	12 025	10 900
Total	17 944	83 330

Au 31 mai 2021, le montant à recevoir de Kintavar s'élevait à 3 558 \$ (37 394 \$ au 31 mai 2020).

23.3 Indemnités en cas de fin d'emploi ou changement de contrôle

Certains contrats de travail entre l'équipe de direction et la Société contiennent des indemnités en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées à des membres de la haute direction avait eu lieu le 31 mai 2021, les montants à payer pour l'équipe de la haute direction auraient totalisé 337 025 \$ et 1 098 100 \$ respectivement. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne sera versée.

24. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2021	2020
	\$	\$
Comptes débiteurs	55 549	(89 558)
Taxes de vente et subventions gouvernementales à recevoir	1 339	(78 344)
Frais payés d'avance et autres	(20 965)	(77 261)
Inventaire	(4 399)	`(7 188)
Créditeurs et frais courus	(31 537)	68 090´
	(13)	(184 261)